**1992 Protecteur du citoyen**

[**https://fr.wikipedia.org/wiki/Daniel\_Jacoby**](https://fr.wikipedia.org/wiki/Daniel_Jacoby) **Lien**

« Jamais un protecteur du citoyen n'aura été aussi connu. De 1987 à 2001, il avait même un nom: Daniel Jacoby », écrit Florence Tison dans *La Presse* du 24 septembre 2013[[2]](https://fr.wikipedia.org/wiki/Daniel_Jacoby#cite_note-prote-2).

Dans l'hommage qu'elle rend à son prédécesseur, le Protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, écrit : « Sa contribution à la promotion de l’équité et de la justice pour les citoyens dans les services publics a été importante. Il avait à cœur des sujets qui sont d’une grande actualité aujourd’hui encore, tels que la responsabilisation des services publics, la condition des personnes vulnérables et le droit de mourir dans la dignité »[[4]](https://fr.wikipedia.org/wiki/Daniel_Jacoby#cite_note-4).

Daniel Jacoby est souvent cité pour cette remarque : « Bien que l'erreur soit humaine, l'administration doit se prémunir contre les abus et les excès et les négligences. Les citoyens ne sont pas des numéros, ne sont pas des statistiques; ils sont détenteurs de droits que la démocratie a bien voulu leur donner. »[[5]](https://fr.wikipedia.org/wiki/Daniel_Jacoby#cite_note-5).

**Daniel Jacoby et la bureaucratie gouvernementale[[modifier](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Daniel_Jacoby&veaction=edit&section=3" \o "Modifier la section : Daniel Jacoby et la bureaucratie gouvernementale) |** [**modifier le code**](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Daniel_Jacoby&action=edit&section=3)**]**

Daniel Jacoby n'a jamais caché que les bureaucraties des administrations gouvernementales sont, selon lui, une « source intarissable de violation des droits de l'Homme », notamment au Québec :

« Le Québec présente tant d'évidences juridiques prouvant qu'il est un modèle sur le plan des droits de l’Homme que nous sommes souvent tentés de prendre ces derniers pour acquis ; pourtant – et le Protecteur du citoyen est un des observateurs les mieux placés pour le souligner – tel est loin d'être le cas, notamment du fait des activités bureaucratiques des administrations gouvernementales. Au Québec comme ailleurs, ces macrostructures – ne pouvant prendre en compte toutes les situations individuelles – et leurs procédures standardisées – qui sont d'ailleurs loin d'être infaillibles – semblent être une source intarissable de violation des droits[[6]](https://fr.wikipedia.org/wiki/Daniel_Jacoby#cite_note-6). »

**Le dossier des Orphelins de Duplessis[[modifier](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Daniel_Jacoby&veaction=edit&section=4" \o "Modifier la section : Le dossier des Orphelins de Duplessis) |** [**modifier le code**](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Daniel_Jacoby&action=edit&section=4)**]**

À titre de Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby s'est fermement porté à la défense des [Orphelins de Duplessis](https://fr.wikipedia.org/wiki/Orphelins_de_Duplessis) auprès du [Gouvernement Lucien Bouchard](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gouvernement_Lucien_Bouchard), certes un dossier majeur de la fin de son troisième mandat écourté (1997-2001).

En janvier 1997, Daniel Jacoby rend public un « document de réflexion et de consultation pour fin de décision » dans lequel il propose une solution, inspirée de mesures apportées à des problématiques semblables dans d'autres juridictions, prévoyant une indemnisation sans égard à la faute. Le Protecteur du citoyen souhaitait que l'aide apportée ne soit pas imposable et qu'elle n'ait pas pour effet de réduire d'autres prestations gouvernementales. Certains éléments seront éventuellement retenus par le Programme national de réconciliation, mais d'autres ne le seront pas. Daniel Jacoby estimait nécessaire « la formulation d'excuses officielles de la part de l'État, des communautés religieuses et du corps médical». Le premier ministre Bouchard a fait une déclaration en ce sens à l'Assemblée nationale le 4 mars 1999, mais « ni le Collège des médecins, ni l'Assemblée des évêques du Québec ne se sont formellement commis à cet égard ». Le Protecteur du citoyen avait par ailleurs identifié trois groupes d'individus susceptibles de recevoir une aide financière : les personnes internées avec un diagnostic médical erroné, les personnes ayant subi des sévices corporels excessifs et les victimes d'agression sexuelles. Seule la première catégorie sera couverte par le Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis[[7]](https://fr.wikipedia.org/wiki/Daniel_Jacoby#cite_note-7).

**Le gouvernement Bouchard veut remplacer Daniel Jacoby[[modifier](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Daniel_Jacoby&veaction=edit&section=5" \o "Modifier la section : Le gouvernement Bouchard veut remplacer Daniel Jacoby) |** [**modifier le code**](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Daniel_Jacoby&action=edit&section=5)**]**

Au Québec, le mandat du Protecteur du citoyen est de cinq ans mais il peut être renouvelé par un vote des deux tiers des membres de l'Assemblée nationale. En 1997, Daniel Jacoby entame donc son troisième mandat, qui devait se terminer en 2002. Or le [gouvernement péquiste de Lucien Bouchard](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gouvernement_Lucien_Bouchard) l'informe en juin 1997 qu'il n'a pas l'intention de renouveler son deuxième mandat lorsqu'il prendra fin en septembre 1997.

« Bouchard veut congédier Jacoby. *Règlement de compte*, disent les libéraux », titre [Le Devoir](https://fr.wikipedia.org/wiki/Le_Devoir) du 19 juin 1997[[8]](https://fr.wikipedia.org/wiki/Daniel_Jacoby#cite_note-8). « Le gouvernement a décidé de recommander le remplacement du Protecteur du citoyen à compter de septembre prochain, et l'opposition libérale crie au règlement de comptes ». Puis, citant le député libéral de Nelligan, Russell Williams, l'article poursuit : «Je crains, a précisé M. Williams, que M. Bouchard soit en train de passer le message à tous les dirigeants de nos institutions québécoises qu'ils doivent être plus fidèles à la ligne du gouvernement s'ils veulent garder ou obtenir un emploi.»

[Radio-Canada](https://fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9_Radio-Canada) ajoute de son côté : « Le gouvernement aurait pris en grippe l'ancien sous-ministre de la Justice, Daniel Jacoby, qui les (sic) avait mis en garde contre une lutte au déficit mené aux frais des plus démunis et qui avait critiqué la gestion de nouveaux programmes tels que les pensions alimentaires et l'assurance-médicaments». Il ne s'était pas fait d'amis non plus dans le gouvernement Bouchard avec ses interventions vigoureuses touchant le dossier des [Orphelins de Duplessis](https://fr.wikipedia.org/wiki/Orphelins_de_Duplessis)[[9]](https://fr.wikipedia.org/wiki/Daniel_Jacoby#cite_note-9). Mais comme « le gouvernement ne dispose pas de la majorité des deux tiers à l'Assemblée nationale, majorité nécessaire pour nommer un remplaçant, il lui faut l'accord de l'opposition libérale, que celle-ci lui refuse. Or sans renouvellement ni remplaçant, Daniel Jacoby doit demeurer en fonction »[[10]](https://fr.wikipedia.org/wiki/Daniel_Jacoby#cite_note-10).

Le 20 décembre 2000, l'Assemblée nationale met fin à l'imbroglio entourant la succession de Daniel Jacoby grâce à l'appui des 117 députés présents, et désigne Pauline Champoux-Lesage au poste de Protectrice du citoyen. Elle entre en fonction à compter du 3 janvier 2001. La candidature de Mme Champoux-Lesage avait été proposée par le premier ministre, Lucien Bouchard, et appuyée par le chef de l'opposition libérale, [Jean Charest](https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean_Charest). Mme Champoux-Lesage, âgée de 56 ans, est une fonctionnaire de carrière. Sous-ministre de [l'Éducation](https://fr.wikipedia.org/wiki/Minist%C3%A8re_de_l%27%C3%89ducation%2C_du_Loisir_et_du_Sport_du_Qu%C3%A9bec) depuis 1996, elle a été auparavant sous-ministre aux [Affaires municipales](https://fr.wikipedia.org/wiki/Minist%C3%A8re_des_Affaires_municipales%2C_des_R%C3%A9gions_et_de_l%27Occupation_du_territoire) pour une brève période[[11]](https://fr.wikipedia.org/wiki/Daniel_Jacoby#cite_note-11).

## Doctorat d'honneur en droit[[modifier](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Daniel_Jacoby&veaction=edit&section=8" \o "Modifier la section : Doctorat d'honneur en droit) | [modifier le code](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Daniel_Jacoby&action=edit&section=8)]

Le 13 juin 1998, l'Université de Sherbrooke lui décerne un Doctorat d'honneur en droit[[21]](https://fr.wikipedia.org/wiki/Daniel_Jacoby#cite_note-21).

## Prix Droits et Libertés[[modifier](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Daniel_Jacoby&veaction=edit&section=9) | [modifier le code](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Daniel_Jacoby&action=edit&section=9)]

En 2000, à l'occasion du 25e anniversaire de l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, de la *Charte des droits et libertés de la personne*[[22]](https://fr.wikipedia.org/wiki/Daniel_Jacoby#cite_note-22), la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse[[23]](https://fr.wikipedia.org/wiki/Daniel_Jacoby#cite_note-23) décerne une édition spéciale du *Prix Droits et Libertés* aux individus «dont la réflexion et l'action ont directement mené à l'élaboration et la mise en œuvre de la Charte, et dont fait partie Daniel Jacoby, soit : [Jérôme Choquette](https://fr.wikipedia.org/wiki/J%C3%A9r%C3%B4me_Choquette), [Jacques-Yvan Morin](https://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques-Yvan_Morin), [Maurice Champagne (À titre posthume)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Maurice_Champagne_%281936-1998%29), [Paul-André Crépeau](https://fr.wikipedia.org/wiki/Paul-Andr%C3%A9_Cr%C3%A9peau), [Francis Reginald Scott (À titre posthume)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Francis_Reginald_Scott), Me Robert Normand et Daniel Jacoby.

<https://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ACCES_9_Rapport_Comite_Multipartite_Juin2003.pdf>